SMAL & CO

SMAL & CO Cyclo – 1ère édition

Règlement

Dimanche 25 octobre 2026 – départ 8h30

Terrain de foot, route du Dour Yan – La Forest-Landerneau (29)

Parcours de 100 km et 70 km – Inscription : 6 €

1. Organisation

La SMAL & CO Cyclo est organisée par l'association SMAL & CO. Il s'agit d'une randonnée cyclo ouverte à tous, non compétitive.

2. Nature de l'événement

- Aucun classement, aucun chronométrage, aucun horaire imposé sur le parcours.
- Chacun roule à son rythme. Ce n'est pas une course.
- Les participants restent soumis au Code de la route en toutes circonstances : aucune priorité n'est accordée aux cyclistes, même en groupe.

3. Participation

- Ouverte à toute personne en bonne condition physique pour le parcours choisi (70 ou 100 km).
- Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable ou fournir une autorisation parentale signée.
- Le participant choisit son parcours (70 ou 100 km) à l'inscription et s'engage à ne pas surestimer ses capacités.

4. Inscription

- Tarif : 6 € par participant, à régler à l'inscription ou au retrait du dossier.
- L'inscription est personnelle et ne peut pas être cédée.
- Elle n'est pas remboursable.

5. Sécurité et équipement

- Casque obligatoire pour tous, attaché pendant toute la durée de la sortie.
- Vélo en bon état de fonctionnement (freins, pneus, éclairage conseillé en cas de météo sombre).
- Prévoir eau, nourriture, chambre à air et de quoi réparer.
- Respecter les consignes des bénévoles et signaleurs.
- Ne pas rouler à plus de deux de front, et se mettre en file simple dès que la circulation l'exige.
- Les écouteurs sont déconseillés.

6. Assurance

- L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'événement.

- Cette assurance ne remplace pas l'assurance personnelle des participants. Chaque participant est responsable de ses actes et doit disposer de sa propre assurance (responsabilité civile, et idéalement individuelle accident ou licence).
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou casse de matériel, et en cas d'accident résultant du non-respect du Code de la route ou du présent règlement.

7. Parcours et assistance

- Le tracé est communiqué aux participants avant le départ et sur les réseaux sociaux.
- En accord avec la mairie il faudra libérer le terrain de foot pour 12H30
- En cas d'abandon ou de problème, le participant prévient l'organisation.
- **En cas d'accident grave, appeler le 15 (SAMU) ou le 112, puis prévenir l'organisation.**

8. Respect de l'environnement et des riverains

- Ne rien jeter sur le parcours : emporter ses déchets jusqu'à l'arrivée.
- Respecter les riverains, les propriétés privées et les autres usagers de la route.

9. Météo et annulation

L'organisateur peut modifier le parcours, retarder, neutraliser ou annuler l'événement en cas de conditions météorologiques dangereuses, de décision administrative ou pour toute raison de sécurité, sans que cela ouvre droit à une indemnité.

10. Droit à l'image

Des photos et vidéos seront réalisées pendant l'événement. En participant, chaque personne autorise l'association SMAL & CO à utiliser son image pour la communication de l'événement. Toute personne qui s'y oppose peut le signaler à l'organisation avant le départ.

11. Acceptation

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

Contact organisation : smal.partner@gmail.com